



Recherche simple Recherche avancée Autres bibliothèques (Z39.50) Bibliothèque virtuelle

Aide

Panier

Ouvrir une session

Table des matières

[Présentation](#)

[Principes](#)

[fondateurs et](#)

[mission](#)

Dépôt de documents

[Liste des déposants](#)

[Nos collections](#)

[Consulter les documents](#)

[Obtenir un dossier d'utilisateur](#)

[Membres du Réseau](#)

[Accès au serveur Z39.50](#)

[Nouvelles du Réseau](#)

Qu'est-ce que le dépôt officiel ?

Cette procédure vise à recenser systématiquement les publications du réseau québécois de santé publique. Cela facilite la recherche documentaire et contribue à maximiser les retombées des études, programmes et interventions du réseau. Le mandat de dépositaire officiel confié à l'Institut national de santé publique du Québec porte sur la recension des documents produits par les organismes suivants :

1. Les directions régionales de santé publique
2. La Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
3. L'Institut national de santé publique du Québec
4. Les tables nationales de concertation de ces organismes

Ces organismes doivent ainsi acheminer un (1) exemplaire électronique des types de documents visés par le dépôt.

Les documents déposés bénéficient du traitement catalographique requis en vue de leur diffusion Web (www.santecom.qc.ca).

Qu'est-ce que le dépôt volontaire ?

Tout organisme ou groupe de recherche universitaire publiant des documents dans l'un ou l'autre des divers champs de la santé publique peut conclure une entente de dépôt volontaire avec le Réseau Santécom. Par une telle entente, l'organisme déposant s'engage à faire parvenir au Réseau Santécom, selon des modalités comparables à celles du dépôt officiel, un exemplaire électronique de ses publications qui traitent de santé publique. La principale utilité du dépôt volontaire est de permettre à tous les intéressés de retrouver en un même lieu le maximum de publications québécoises en santé publique.

Pourquoi déposer au Réseau Santécom ?

Pour que vos publications soient recensées dans la plus importante base de données bibliographiques québécoise en santé publique accessible par Internet. Le fait d'avoir vos publications recensées permet aux chercheurs de les repérer plus facilement. De plus, dans le cas de publications qui n'ont pas fait l'objet de dépôt légal (« littérature grise »), l'indexation dans la base de données du Réseau Santécom devient parfois le seul moyen d'en assurer une diffusion élargie et permanente.

Pour que vos publications soient diffusées à l'échelle nationale et internationale. La base de données peut être consultée de partout puisqu'elle est disponible sans frais sur le Web.

Quels sont les types de documents visés par le dépôt ?

1. rapports : d'enquête, d'évaluation, de recherche, d'intervention, etc. ;
2. mémoires et avis ;
3. communications (présentations de type powerpoint ou autres) ;

4. comptes rendus de colloques, de conférences, de symposiums et de congrès ;
5. affiches, dépliants, brochures de nature informationnelle ;
6. documents audiovisuels

Quels sont les types de documents exclus du dépôt ?

1. articles de périodiques ;
2. documents promotionnels ;
3. programmes de formation ;
4. feuillets et bulletins ;
5. appels de communications ;
6. répertoires, bottins et annuaires ;
7. rapports annuels de gestion.

Quels sont les sujets couverts par la base de données du Réseau Santécom ?

La liste suivante (non exhaustive) donne un aperçu des sujets de santé publique couverts par la base de données :

1. santé publique, promotion de la santé (généralités, théories, tendances)
2. habitudes de vie (tabagisme, toxicomanies, activité physique, nutrition, etc.)
3. développement et adaptation des personnes (santé mentale, santé des jeunes, etc.)
4. développement des communautés
5. sécurité et prévention des traumatismes
6. organisation des soins et des services
7. maladies chroniques
8. dépistage
9. contrôle, prévention et surveillance des maladies infectieuses
10. immunisation
11. ITSS et VIH/sida
12. santé au travail
13. santé et environnement
14. toxicologie humaine
15. microbiologie
16. techniques de laboratoire
17. statistiques

Comment déposer mes documents ?

Voici les consignes à suivre pour le dépôt :

1. **Nous n'acceptons que la version électronique de vos documents.**
2. Une **licence de diffusion** doit d'abord être signée afin de s'assurer mutuellement du respect du droit d'auteur.
3. Une fois la licence signée, nous acceptons deux façons différentes d'effectuer le dépôt électronique :
 - o Nous faire parvenir les **fichiers** correspondants, non morcelés, à l'adresse suivante : santecom@inspq.qc.ca.
 - o En nous annonçant (par courriel, à la même adresse) qu'un nouveau document vient de paraître et qu'il peut être téléchargé gratuitement sur votre site Web.
4. **Si votre organisation est dans l'impossibilité de transmettre ses documents en format électronique, nous les accepterons**

exceptionnellement en format papier. Le cas échéant, ne faire parvenir **qu'un seul exemplaire papier** de vos documents. Les acheminer à l'adresse suivante :

Réseau Santécom (Dépôt)

Centre de documentation, 4^e étage, local A4-44

Institut national de santé publique du Québec

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

5. **Fournissez-nous les coordonnées complètes des responsables du dépôt dans votre organisation et assurez-vous de leur mise à jour régulière.**
6. **Pour questions ou commentaires :** Olivier Robert (514) 864-1600 poste 3303



Tous droits réservés.

3.3.1.0 (545)



Québec 

© 2003-2010 Gouvernement du Québec